

ISSN 1727 – 8651

JOURNAL
de la
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
de
L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ



LOME - TOGO

Le Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé est
référéncé dans African Journal on Line (AJOL) [www.inasp.org/ajol]

VOLUME 15
(2013)

Numéro 3

Comité de rédaction

Rédacteur en Chef : Prof Moctar L. BAWA
Membres : Prof Komi KOSSI-TITRIKOU
Dr T. ABOTCHI
Dr M. KORIKO
Mr K. AGBAVON

Comité de lecture :

○ *Lettres et Sciences humaines*

Prof N. GAYIBOR (Togo), Prof T.T.K. TCHAMIE (Togo), Prof K.M. NUBUKPO (Togo), Prof S. GLITHO (Togo), Prof Y. AKAKPO (Togo), Prof R. GNABELI (Côte d'Ivoire) Prof K. KOSSI-TITRIKOU (Togo), Prof A. GOEH-AKUE (Togo), Prof K. GBATI (Togo), Dr M. QUASHIE (Togo) Prof A. BLIVI (Togo), Dr K. ESSIZEWA (Togo), Dr D. GBENOUGA (Togo), Dr G. YIGBÉ (Togo), Dr A. ADJI (Togo), Dr T. DANIOUE (Togo), Dr A. AWESSO (Togo).

○ *Sciences juridiques et économiques*

Prof K. AHADZI-NONOU (Togo), Prof K. KPODAR (Togo), Dr A. P. SANTOS (Togo), Prof Ag. N. BIGOU-LARE (Togo), Prof Ag. K. WOLOU (Togo), Prof Ag. A. AGBODJI (Togo), Dr S. A. ADJITA (Togo).

○ *Sciences expérimentales, techniques et médicales*

Prof M. GBEASSOR (Togo), Prof B. SINSIN (Bénin), Prof K. TCHAKPELE (Togo), Prof I. A. GLITHO (Togo), Prof M. MOUDACHIROU (Bénin), Prof K. NAPO (Togo), Prof A. BALOGUN (Togo), Prof. C. de SOUZA (Togo), Prof A. S. BEYE (Sénégal), Prof K. AKPAGANA (Togo), Prof K.H. KOUMAGLO (Togo), Prof A. VIANOU (Bénin), Prof K. SANDA (Togo), Prof G. TCHANGBEDJI (Togo), Prof B. YAO (Côte d'Ivoire), Prof S. GUITTONNEAU (France), Prof M. PRINCE-DAVID (Togo), Prof J-M. HERRMANN (France), Prof A. ABDOULAYE (Niger), Prof G. MATEJKA (France), Prof K. TCHARIE (Togo), Dr A. d'ALMEIDA (Togo), Prof A. TOURE (Burkina-Faso), Prof K.S. AMOUZOU (Togo), Prof M. SOUMANOU (Bénin), Prof K. KOKOU (Togo), Prof K. AKLIKOKOU (Togo), Prof A. JOHNSON (Togo), Prof O. BANTON (France), Prof K. BEDJA (Togo), Dr K. KASSENE (Togo), Prof K. N'DAKENA (Togo), Prof E. M. KOFFI-TESSIO (Togo).

**JOURNAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
DE L'UNIVERSITE DE LOME (TOGO)**

VOLUME 15, Numéro 3, (2013)

SOMMAIRE

Série Sciences Naturelles et Agronomie

1. HOUNSOUNOU Léon C. & *al.*, (Béni Faso)
Pêche à la Senne de plage au Bénin et durabilité des ressources halieutiques..... 1
2. KOSH-KOMBA E. & *al.*
Diversité génétique du manioc (*manihot esculenta* crants, euphorbiaceae) à l'échelle du village Boukoko en Centrafrique 15
3. HINVI Lambert Cloud & *al.*
Aquaculture marine au Bénin : perspectives de l'élevage de *lutjanus agennes*, *epinephelus aeneus* et *mugil cephalus*. 25

Série Sciences expérimentales, techniques et médicales

4. DAKPO P. C. & *al.*
Estime de soi et statut professionnel : cas des enseignants d'EPS des collèges et lycées de Cotonou et Porto-Novo au Bénin 37
7. Dr GBAGUIDI G. Arnauld Gabriel & *al.* (Bénin)
Importance de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel au Bénin 53
8. GIBIGAYE Moussa & TENTE Brice (Bénin)
Potentiel forestier et satisfaction des besoins en bois des populations du département de l'Atlantique, 67
4. WOEGAN K. & *al.* (Togo)
Gestion des agroécosystèmes sur le Mont Agou en zone forestière au Togo, 81
5. GONZALLO Germain et ABDOULAYE Djafarou (Bénin)
Dynamique urbaine et aménagement de la ville de Dassa-Zoume au Bénin (Afrique de l'Ouest) : facteurs et problèmes, 93

5. DONOU Blaise, YABI Ibouaïma et AFOUDA Fulgence (Bénin) Impacts agricoles des séquences sèches au cours de la grande saison pluvieuse dans la commune d'Adjohoun,	101
6. TOKO IMOROU Ismaïla (Bénin) Impact des activités anthropiques sur la végétation en région soudanienne : la commune de Kandi au Bénin	111
8. AKIYO Offin Lié Rufin & al., (Bénin) Utilisation de la téléphonie mobile en république du Bénin : incidences socioéconomiques et environnementales	125
9. Méterwa Akayaou Ourso (Togo) Segmental and Prosodic Features in Lama Reduplication Processes	143
10. NDJAMBOU L. E. (GABON) L'échec de la politique maritime gabonaise à travers le cas de la société nationale de transports maritimes (SONATRAM),	165
12. WOKOU Guy Cossi & al. (Bénin) Professionnalisation de l'agriculture : une alternative aux effets des changements climatiques dans la commune de Za-Kpota au Bénin (Afrique de l'Ouest),	187
13. BATCHANA Essohanam (Togo) Le Togo face au défi de la construction nationale : comment l'ethnie et la région déterminent-elles le comportement des électeurs togolais (1958-2007),	195
14. DJANGBEDJA Minkilabe & al., (Togo) Problématique de l'aménagement des aires protégées au Togo,	219
15. VIMENYO Messan Les implications socio-économiques des parkings le long de la nationale n°1 au Togo,	233
16. GUIDI Clotilde (Bénin) Amélioration de l'efficacité des échanges thermiques dans les évaporateurs multitubulaires des installations frigorifiques marines.....	249
17. KADJA K. & al. Elaboration de panneaux de particules de bois de kenaf avec un liant non conventionnel : expérimentation de la colle d'os en perles.....	263

IMPORTANCE DE L'INTRODUCTION DES LANGUES NATIONALES DANS LE SYSTEME EDUCATIF FORMEL AU BENIN

Dr GBAGUIDI G. Arnauld Gabriel¹, Dr TITO Albert, Dr GERARD Mamoudou,
NOBIME Luc, Dr AHODEKON S. C. Cyriaque

Institut National de Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport (INJEPS)
Département des Sciences et Techniques des Activités Socio-Educatives (STASE),
Laboratoire des Sciences de l'Homme et de la Société/Université d'Abomey-Calavi
E-mail : argbagui@yahoo.fr

(Reçu le 12 Mai 2013 ; Révisé le 23 Octobre 2013 ; Accepté le 06 Novembre 2013)

RESUME

Les langues nationales ont un rôle primordial à jouer en ce qui concerne le perfectionnement de notre système éducatif. L'enseignement en langues nationales allié à un contenu adapté à nos réalités s'impose de façon urgente. Mais malheureusement, l'enfant béninois est marqué dès le début de sa scolarisation par une situation linguistique conflictuelle entre le français langues officielle et langue d'enseignement. Malgré la prise de plusieurs décisions traduites en actes législatifs et réglementaires, l'introduction des langues nationales dans le système éducatif n'est toujours pas une réalité. Cette situation trouve son fondement dans un manque de volonté politique réelle dans la mesure où les décisions ne pas souvent accompagnées de moyens ; la concrétisation de cette ambition nécessitant des préalables qui demandent assez de moyens pour régler les problèmes liés à la recherche linguistique, l'élaboration des matériels didactiques, la formation des enseignants à la didactique de cet enseignement.

Mots clés: Langues nationales, système éducatif, enseignement, enfant, langue maternelle.

ABSTRACT

National languages have a key role to play in the development of our educational system. Education in national languages combined with content adapted to our realities is urgently required. But unfortunately, the Beninese child is marked at the beginning of their schooling by a conflicting situation between the French language official language and language of instruction. Despite the several decisions translated into legislative and regulatory acts, the introduction of national languages in the education system is still not a reality. This is based on a lack of political will to extend decisions that are not often followed by means; realizing this ambition require prerequisites that need enough resources to address issues related to linguistic research, materials development, teacher training to the teaching of this course.

Key words: National languages, education system, education, child, mother tongue.

INTRODUCTION

La question de la revalorisation ou de la promotion des langues nationales au moyen de l'alphabétisation, de la scolarisation et de la création d'un environnement lettré national a toujours préoccupé l'intelligentsia africaine et particulièrement celle béninoise. Ceci s'explique par deux raisons. La première touche l'importante question de la sauvegarde de l'identité culturelle des peuples auxquels les différentes déclarations relatives aux droits de l'homme reconnaissent le droit de savoir lire et écrire leurs propres langues. La seconde, quant à elle, concerne l'histoire des peuples d'Afrique qui ont subi la domination étrangère par la colonisation politique, économique et culturelle caractérisée par l'imposition de l'utilisation exclusive des langues des puissances coloniales, telle qu'elle apparaît dans l'article 64 de l'arrêté du 10 mai 1924 réorganisant l'enseignement en Afrique Occidentale Française.

Avec les indépendances, les langues maternelles, grâce à un souffle patriotique libérateur, ont commencé à desserrer l'étouffement dans lequel les avait maintenues le mépris culturel du colonisateur. Considérées jusque-là comme des parlars secondaires, ou dans le meilleur des cas comme des langues vernaculaires, elles ont été propulsées pour la plupart au rang de langues nationales. Un peu partout, on s'est attaché à les étudier, à les introduire dans l'éducation, même si l'usage qu'on en fait dans les programmes d'études laisse à désirer. Mais en dépit de ces apparences, presque rien du point de vue politique n'est concrètement fait pour une politique linguistique déterminante d'intégration des langues nationales dans le système éducatif formel au Bénin. « *Toute éducation est socialisation. Ni l'enfant, ni adulte ne peut être dissocié du milieu culturel dans lequel il est né. Or la langue constitue un élément essentiel de ce milieu. Ce n'est pas seulement un complexe de mots et de formes grammaticales, mais surtout le véhicule des concepts et des traditions du groupe social, c'est-à-dire de sa culture. En même temps que l'enfant acquiert cette langue, il assimile le*

milieu ».

De toute évidence, les langues nationales ont un rôle primordial à jouer en ce qui concerne le perfectionnement de notre système éducatif. L'enseignement en langues nationales allié à un contenu adapté à nos réalités s'impose de façon urgente. Mais malheureusement, l'enfant béninois est marqué dès le début de sa scolarisation par une situation conflictuelle grave à telle enseigne que sa langue maternelle est souvent phagocytée. Ce qui lui crée de dommages culturels et moraux en ce sens que le fait d'utiliser une langue étrangère pour exprimer sa culture aboutit non seulement à une transformation du message, mais empêche aussi l'épanouissement de nos langues nationales.

Convaincu des avantages que nous pouvons tirer de l'intégration des langues nationales dans le système éducatif, nous nous sommes assigné la mission de réfléchir sur la question à travers le thème « **Problèmes et perspectives de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel au Bénin** ».

• CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE

• Problématique

« *L'homme est aliéné s'il n'est pas instruit dans sa langue maternelle* ». De même, « *l'enfant acquiert mieux et plus rapidement la connaissance si celle-ci lui est impartie dans sa langue maternelle* », telles sont les conclusions tirées d'un certain nombre d'expériences menées par les experts de l'UNESCO sous la direction de BAMGBOSE [1] pour qui, l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel s'avère nécessaire si l'on veut accéder au savoir scientifique et technologique dans un pays comme le nôtre où 67,4% des personnes âgées de 15 ans et plus sont encore analphabètes, avec un taux de 78,1% de femmes.

La langue est un puissant outil de communication et d'apprentissage. Sans doute, l'un des endroits les plus importants de l'apprentissage des langues est l'école, et le

développement d'un pays est conditionné par la garantie que tous ses citoyens aient accès à l'information scientifique et technologique. C'est dans sa langue que l'élève pourra analyser ses expériences et partager ses découvertes. Plus il aura la possibilité de s'exprimer oralement dans sa langue et de l'écrire, mieux il développera ses habiletés intellectuelles.

Toute langue en tant que vecteur principal de culture, est un instrument au service de la société. Alors, l'utilisation des langues nationales sur le plan pratique de l'enseignement, de l'alphabétisation et de la communication courante, a donc des fondements intimes et profonds. Ainsi, l'introduction des langues nationales dans le système éducatif au Bénin constitue sans doute une aspiration légitime. C'est d'ailleurs pour cette raison que de nombreuses décisions politiques allant dans le sens de la clarification du statut des langues nationales ont été prises. Nous pouvons citer entre autres, le discours programme du 30 novembre 1974 à travers lequel, il est stipulé que « *la langue étant le support et le véhicule d'une culture, il faut aussi travailler à la réhabilitation, à la défense et à l'illustration de nos cultures en introduisant nos langues dans notre enseignement, en les regardant et en les utilisant comme facteur puissant d'unité nationale* ». La Loi n°2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Education Nationale, modifiée par la Loi n°2005-33 du 06 octobre 2005, suite à la Décision de Conformité à la Constitution DCC 05-120 du 04 octobre 2005 de la Cour Constitutionnelle, elle stipule en son article 3 alinéa 2, que « *l'enseignement est principalement dispensé en français, en anglais et en langues nationales. Les langues nationales sont utilisées d'abord comme matières et ensuite comme véhicule d'enseignement dans le système éducatif. En conséquence, l'Etat doit promouvoir les recherches en vue de l'élaboration des instruments pédagogiques pour l'enseignement des langues nationales aux niveaux maternel, primaire, secondaire et supérieur* ».

Mais avec les options politiques du Bénin en matière de langues nationales, les orientations nationales clairement définies et la mise en place des différentes structures tels que la Commission Nationale de Pilotage de l'Introduction des Langues Nationales dans le Système Educatif Formel avec un Secrétariat Technique Permanent et le Projet d'Introduction des Langues Nationales dans le Système Educatif Formel, tout laisse présager que toutes les conditions sont requises pour l'introduction des langues nationales dans l'enseignement. Cependant, le chemin qui reste à parcourir avant que cette introduction ne soit possible est encore bien long et jonché d'embûches en raison des pesanteurs psychosociologiques que sont les résistances auxquelles se heurte la réhabilitation des langues nationales qui éveillent les susceptibilités de certaines classes.

Aussi cela requiert-il des exigences à savoir la recherche linguistique, l'élaboration des documents didactiques, la formation des formateurs ; exigences qui amènent à se poser les questions ci-après :

1°) Quelles sont les causes qui empêchent la promotion et l'introduction des langues nationales dans le système éducatif au Bénin ?

2°) L'adoption d'une politique linguistique conséquente n'est-elle pas nécessaire dans un pays multilingue comme le Bénin pour faciliter cette introduction ?

Partant de ces interrogations, l'étude vise à identifier les problèmes qui entravent l'introduction des langues nationales dans le système éducatif au Bénin.

• Revue de littérature

D'autres auteurs et institutions se sont intéressés à l'importance des langues nationales. Ainsi notre revue de littérature s'est intéressée aux travaux de recherche qui ont porté sur cette importance pour le développement d'un pays en général et pour le système éducatif formel en particulier.

La revalorisation et l'introduction des langues

nationales dans les systèmes éducatifs formels deviennent plus qu'une nécessité, car aucun pays ne s'est développé en utilisant la langue d'autrui. Les arguments donnés et cités par Bertin MEL GNAMBA, in Stratégie relative à la promotion des langues africaines expliquent davantage cette nécessité ; « *la puissance économique d'un peuple a pour corollaire un impérialisme linguistique qui se manifeste par la volonté d'étendre, d'imposer sa langue, véhicule naturel de pensée, d'idéologie, aux autres peuples* ». Dans tous les cas, la langue est le véhicule de la culture propre à un peuple. Les langues nationales constituent une condition déterminante au développement de notre pays. Bertin MEL GNAMBA continue en rapportant que :

« la langue est :

- *le véhicule de l'idéologie propre à un peuple, à une nation,*
- *le moule dans lequel se conçoit, se constitue la nation,*
- *le ferment de cette nation, c'est-à-dire le sentiment de l'esprit national,*
- *la dynamique du développement bien compris du peuple ou de la nation, en ce sens qu'elle véhicule toutes les idées forces de progrès et de changement* ».

Il faut souligner que toute langue véhicule nécessairement une culture. Or, la culture véhiculée par la langue européenne est totalement différente de celle véhiculée par la langue du jeune africain. Il est donc clair qu'une éducation faite uniquement dans une langue étrangère a pour effet, de plaquer sur la mentalité propre de l'apprenant concerné une seconde mentalité qui ne pénètre pas nécessairement la première. C'est ce qui ressort du rapport de la Conférence Régionale tenue à Abidjan en mars 1964 sous l'égide de l'UNESCO sur l'organisation des programmes d'alphabétisation en Afrique. Dans ce rapport on peut lire en effet « *les personnes qui ont appris à écrire et à lire dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle et qui n'est pas adaptée à leur pensée, semble éprouver une grande difficulté à acquérir un vocabulaire suffisant et à s'exprimer avec facilité* ».

Parmi les forces motrices du développement,

figure une qui n'est pas moins essentielle, la langue. Elle est cet outil qui permet à l'homme de prendre conscience de son état de développement. En effet, comme le signale Georges GUEDOU [2] dans son article « Langues africaines, écriture et développement » « *la sauvegarde et le développement des structures socio-économiques, culturelles et politiques d'une société donnée impliquent que l'ensemble de ses fonctions fondamentales soient assurées par et dans ses langues* ». Un enseignement de base en langue nationale adapte l'individu à son milieu et le prépare ainsi à participer activement à la vie économique de son milieu. L'auteur toujours dans le même article affirme que « *le milieu économique (qui se compose essentiellement de la petite industrie locale, de commerce de détail, de l'agriculture et de l'artisanat) s'exprime presque exclusivement en langues nationales. La réussite dans ces diverses activités est donc tributaire d'une bonne connaissance de ces langues* ». La promotion de la langue nationale est en même temps l'amorce d'un développement économique endogène car la population à la base deviendrait consciente de ses potentialités de développement au moyen d'un enseignement en langue. Georges GUEDOU [3] conclut que : « *les langues sont donc bien l'outil le plus efficace pour faire participer activement le système scolaire en général et les élèves en particulier à la vie (...) politique du milieu* ».

Kossi AFELI [4] dans « Langue Africaine et le Développement » abonde dans le même sens en affirmant que « *l'enseignement en langue africaine s'impose et se justifie aussi parce qu'il faut démocratiser le savoir* ». En accédant au savoir dans leur propre langue, les élèves acquerront l'ouverture d'esprit, qui leur permettra de mieux orienter leur vision politique du développement. Prôner l'utilisation des langues nationales dans le système éducatif, c'est œuvrer pour la formation de l'Homme et lui assurer un meilleur avenir.

De même , Kossi AFELI continue en faisant remarquer que « *dans la société moderne ,*

l'école est le seul lieu où ce savoir est dispensé ; aussi doit-elle cesser de ne profiter qu'à une petite couche de la population comme c'est le cas jusqu'ici pour les raisons déjà indiquées et être étendue à la plus grande masse possible ». Il conclut que « *non seulement cela reviendrait moins cher, mais encore cela permettrait à cette masse de participer pleinement à la vie du pays en se sentant responsable et en prenant des initiatives heureuses et bénéfiques pour tout le pays* ». L'introduction des langues nationales dans l'enseignement est nécessaire en ce sens que les connaissances en langues nationales seraient bien acquises par les élèves qui s'en serviraient pour augmenter leur capacité de réflexion, de production, de créativité et pour mieux participer à la vie politique nationale.

Il fait l'état de la question de l'école-langues nationales. Il en ressort que l'enseignement en langues africaines bien que nécessaire, suppose un certain nombre de dispositions : une description scientifique préalable des langues, l'équipement en matériel didactique, l'élaboration de manuels didactiques, la formation d'enseignants qualifiés. Toutes ces dispositions reposent dit-il sur le problème du choix de langue d'enseignement. Il affirme que dans le cadre d'une politique linguistique en Afrique, le choix de langue sera forcément un choix politique. Cependant, il doit se justifier pour plusieurs raisons : « raisons économiques ... », « raisons d'unité linguistique ... », « raison de développement ... », « raisons culturelles ... ». Kossi AFELI conclut que « *en fait pour peu qu'on s'en donne la peine, on s'aperçoit que ces langues se regroupent en de grandes familles linguistiques sur la base de leurs ressemblances, ce que d'ailleurs l'atlas linguistique aura pour tâche, entre autres, de mettre en évidence. Bien plus, certaines mêmes de ces langues ont un caractère de langues véhiculaires de plus en plus marqué sur le plan continental* ».

Selon Gabriel BOKO [5] « *une école où l'accès au savoir passe exclusivement par une langue étrangère dépossède littéralement l'apprenant du levier essentiel de l'élan d'appropriation et l'éloigne de la culture*

d'origine devant lui servir de substratum ». La langue est donc un trésor et elle permet à l'élève de s'imprégner de sa culture, de la pénétrer sans heurts et d'en extraire les ressources pour en jouir. Seule, l'éducation donnée en langue nationale pourra résoudre le déséquilibre existant entre la communauté à la base et les intellectuels.

L'usage des langues nationales dans l'enseignement facilite le processus d'apprentissage et développe l'esprit de créativité. En effet, J. POTH [6] écrit : « *c'est bien la langue maternelle (...) qui garantit le décollage intellectuel dès le début de la scolarité, c'est elle qui lui apporte cet élément fondamental d'équilibre sans lequel il s'atrophie, c'est elle qui lui fournit la possibilité de verbaliser sa pensée et de s'intégrer harmonieusement dans le monde qui l'environne* ». C'est bien donc par les langues nationales que l'élève peut s'éveiller, s'épanouir dans l'enseignement qu'il reçoit.

Bouraima LEKOYO [7] a, dans son mémoire de fin de formation pour l'obtention du Certificat d'Aptitude Pédagogique à l'Enseignement Maternel abordé la question des langues nationales à travers le thème *Introduction des langues maternelles dans l'enseignement au Bénin : problèmes et approches de solutions*. Il a abouti aux suggestions suivantes :

- choix d'une seule langue nationale qui puisse faire le consensus compte tenu de sa véhicularité et de sa perméabilité aux autres locuteurs ;
- pour une harmonie entre l'environnement de l'enfant et l'école, l'élève doit commencer par apprendre sa langue maternelle dès qu'il entre. Celle-ci lui sera enseignée pendant deux (02) ans. Le français en 3^e année et la langue nationale comme discipline à côté du français. Ceci lui permettra de bien maîtriser sa langue et de disposer d'un lexique assez important,
- dans les collèges et lycées, la langue nationale retenue sera enseignée au même titre que la deuxième langue étrangère à savoir Anglais, Espagnol, Allemand,
- à l'université, créer une section des langues

Importance de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel au Bénin.

béninoises pour l'approfondissement des recherches.

non comprises dans les deux premiers groupes.

Quant à, Marc Laurent HAZOUME [8], dans son ouvrage *Politique linguistique et développement*, paru aux éditions les Flamboyants à Cotonou, il a proposé une politique linguistique après avoir jugé nécessaire l'approche école-langues nationales.

Face aux nombreuses recherches faites dans le domaine de la promotion et de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel au Bénin, comment se présente la situation linguistique du pays ?

• Présentation Sommaire de la Situation Linguistique du Bénin

Limité au Sud par l'Océan Atlantique, au Nord par le Niger et le Burkina Faso, à l'Ouest par le Togo et à l'Est par le Nigéria, le Bénin couvre une superficie de 112.612km² avec une population de plus de 7.000.000 d'habitants. Le Bénin est divisé en douze départements que sont : l'Alibori, l'Atacora, l'Atlantique, le Borgou, les Collines, le Couffo, la Donga, le Littora, le Mono d'évaluation y afférant ; l'Ouémé, le Plateau et le Zou.

L'Atlas sociolinguistique de 1982, présenté par une équipe pluridisciplinaire avait dénombré cinquante deux (52) parlers ou intentions linguistiques. Aujourd'hui, grâce à de nombreuses recherches scientifiques menées par les chercheurs béninois, avec la dernière publication de l'Atlas sociolinguistique on a une liste de soixante deux (62) langues maternelles ou « intentions linguistiques » appartenant à trois groupes à savoir :

- le groupe kwa avec 40 langues, comprend la plupart des langues de la partie méridionale du pays ;
- le groupe « gur » ou « voltaïque », avec 17 langues comprend la plupart des langues de la partie septentrionale du pays ;
- les groupes à minorité de langues (05) que sont : le groupe mandé, le groupe songhaï-zama, le groupe Ouest-Atlantique et le groupe tchadique qui regroupent les langues

Le Bénin est un pays à forte hétérogénéité linguistique. Cette hétérogénéité concerne surtout les langues du groupe « gur » ou « voltaïque » ainsi appelées parce que localisées pour la plupart dans le bassin supérieur de la volta. Au Bénin, leur aire de répartition couvre les quatre départements du Nord : Atacora-Donga, Borgou-Alibori. Cette hétérogénéité linguistique se situe à deux niveaux : la glossématique et l'intercompréhension. Au premier niveau, on n'observe aucun élément permettant un regroupement à l'intérieur de cette famille. Au second, on constate une absence d'intercompréhension entre ces langues en dehors de quelques rares cas. Les langues du groupe kwa, par contre, se répartissent en deux sous- groupes à l'intérieur desquels on observe une unité au double niveau de la glossématique et de l'intercompréhension. Le sous- groupe ou continuum des langues « gbe » comprend toutes les langues qui, au point de vue glossématique, désignent la langue par le lexème « gbe ». Le sous-groupe ou continuum « Ede » comprend les langues parlées dans l'aire culturelle yoruba. La République du Bénin est une jeune nation constituée d'une vingtaine de groupes socioculturels qui ont donné naissance à des entités homogènes du point de vue linguistique et culturel et qui possèdent une assise territoriale. Ce sont notamment :

- au Sud-ouest : ajagbé, waci, xwedagbé, gengbe, xwlagbe ;
- au Sud : fongbé, gungbé, maxigbé ;
- au Centre : yoruba, fongbé, maxigbé ;
- au Nord et Nord-est : baatonou, dendi, fulfulde ;
- au Nord-ouest : betammaribé, waama, yom.

Face à la kyrielle de langues nationales dont dispose le Bénin, le gouvernement à travers le relevé des décisions administratives N° 27/SGG/ REL du 16 juillet 1992 a retenu six (6) langues nationales comme langues de post alphabétisation. Il s'agit des langues ci-après : ajagbé, fongbé, yoruba, dendi, baatonou, et ditammari. Mais pour des raisons d'ordre

politique, sociologique et anthropologique, les instructions gouvernementales objet du relevé ci-dessus cité n'ont jamais pu être traduites dans les actes par aucun des ministères chargés de les exécuter. Cependant si le principe de l'introduction de toutes les langues nationales dans le système éducatif formel est acquis, les études sur chacune de ces langues sont et restent inégales. Il y a en effet, des langues pour lesquelles aucune étude n'existe encore. C'est pourquoi un atelier tenu à Possotomè du 13 au 17 Août 2007 suggère que les langues susceptibles de bénéficier du privilège d'être introduites à l'école d'abord comme matières d'enseignement doivent répondre à un ensemble de critères objectifs qui sont :

- le nombre important de locuteurs natifs de la langue ;
- le caractère véhiculaire de la langue ;
- l'aire géographique de l'utilisation ;
- l'importance des productions scientifiques sur cette langue ;
- enfin le caractère transfrontalier de la langue.

Au regard des critères ci-dessus cités (10) dix langues ont été retenues. Il s'agit de : ajagbé, fongbé, baatonou, ditammari, yoruba,

dendi, gun, Fulfulde, yom et le gengbé. Elles sont des langues d'intercommunication dont le choix ne relègue pas les autres langues au second rang, ou encore moins, exclut leur utilisation du système éducatif formel.

• DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET MODELE THEORIQUE

Pour atteindre nos objectifs, nous avons ciblé une population pour notre enquête, population au sein de laquelle nous avons retenu un échantillon suivant une technique d'échantillonnage bien précise.

2-1- Echantillonnage

La population est composée des apprenants, des enseignants, des parents d'élèves, des cadres du ministère en charge de l'alphabétisation, des cadres des ministères en charge de l'éducation. Pour mener à bien cette étude, nous avons opté pour le choix raisonné. Ici les cibles sélectionnées le sont pour des raisons de fiabilité et de précision de données à collecter. Les cibles sont retenues parce qu'elles sont les plus à même de fournir les informations désirées. Le détail de l'échantillon se présente dans le tableau qui suit :

Tableau I : Récapitulation et caractéristiques de l'échantillon d'enquête

Population d'enquête		Effectif	Pourcentage
	Ecoliers	25	25%
Apprenants	Elèves	26	25%
	Etudiants	25	25%
	Primaire	05	05 %
Enseignants	Secondaire	05	05%
	Supérieur	05	05%
	Parents d'élèves	03	03%
Cadres des ministères en charge de l'éducation		03	03%
Cadres du ministère en charge d'alphabétisation		03	03%
Total		100	100%

2-2- Techniques de collecte de données et traitement des données

Pour collecter les informations, nous avons utilisé trois (3) techniques essentielles à savoir : la recherche documentaire, l'enquête par questionnaire et le guide d'entretien.

La recherche documentaire nous a permis de recueillir une pluralité d'informations relatives aux problèmes liés à l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel. Elle nous a amené dans les différents centres de

documentation.

L'enquête par questionnaire a concerné les écoliers, les élèves et les étudiants du Bénin qui sont les acteurs directs de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel.

Le guide d'entretien par ailleurs, a été exploité exclusivement pour les enseignants du primaire, du secondaire, du supérieur ; les parents d'élèves ; les cadres des ministères en charge de l'éducation et les cadres du ministère en charge de l'alphabétisation.

De plus, une grande partie de nos recherches a été effectuée sur Internet où nous avons eu une panoplie de notions sur la promotion et l'introduction des langues nationales, les différentes actions menées par l'UNESCO et les exemples des autres pays en la matière.

Les données recueillies par questionnaires après l'enquête sur le terrain ont fait l'objet d'un traitement manuel et informatique. En un premier temps, nous avons effectué le dépouillement des éléments de réponses ce qui a facilité l'analyse qualitative des données. Les réponses aux questions fermées ont été évaluées en considérant l'effectif total de l'échantillon et les informations recherchées. Quant au guide d'entretien nous avons fait de chaque proposition une analyse de contenu et procédé à des rapprochements.

2-3 Modèle théorique

Le modèle théorique choisi pour notre étude, est celui du sociologue Emile DURKHEIM. Son originalité tient à ce qu'il a engagé l'analyse structuro-fonctionnaliste dans deux voies parallèles. La première identifie le groupe (ou la société), ainsi constitué d'organes, à une totalité systémique: on parlera d'un système social, de sous-systèmes, répondant à des *besoins sociaux*. La seconde voie envisage le système social, à un moment donné, comme analysable sous forme d'une superposition de *paliers* entre lesquels il s'agit de dégager les rapports et les interactions: le substrat du social (sa matérialité), les institutions, les représentations collectives. Pour déterminer la

«fonction» que remplit un phénomène social, dit DURKHEIM dans *Les règles de la méthode sociologique*, il faut avant tout établir «s'il y a correspondance entre le fait considéré et les besoins généraux de l'organisme social et en quoi consiste cette correspondance» [9]. Dans un texte de 1911 intitulé «L'éducation, sa nature et son rôle» paru dans *Éducation et sociologie*, Durkheim invoque l'«observation historique» pour affirmer que «chaque société, considérée à un moment déterminé de son développement, a un système d'éducation qui s'impose aux individus». Chaque société se fixe un certain «idéal de l'homme», de ce qu'il doit être du point de vue intellectuel, physique et moral: cet idéal est le pôle même de l'éducation. La société ne peut vivre «que s'il existe entre ses membres une suffisante homogénéité». L'éducation perpétue et renforce cette homogénéité en fixant à l'avance dans l'âme de l'enfant les apparentements fondamentaux qu'exige la vie collective. L'éducation, selon Emile DURKHEIM est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné. Il résulte de la définition qui précède que «*l'éducation consiste en une socialisation méthodique de la jeune génération*»; [1922 : 51]. Cette «socialisation méthodique» qu'est l'éducation, correspond au besoin pour toute société de s'assurer les bases de ses «conditions d'existence» et de sa pérennité. Elle s'opère dès la naissance, au sein de la famille, certes, mais c'est à l'école qu'elle est systématisée, de sorte que celle-ci devient le lieu central de la continuité sociale lorsqu'il s'agit de la transmission des valeurs, des normes et des savoirs.

• PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

3-1- Présentation des résultats

Les données recueillies auprès des différentes composantes de notre étude après

Importance de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel au Bénin.

dépouillement et transcription sont présentées comme suit :

Tableau II : Répartition de la population enquêtée suivant leur connaissance sur les textes qui régissent l'introduction des langues nationales dans l'enseignement.

Catégories d'apprenants	Effectif	Pourcentage
Oui	51	67,11
Non	25	32,89
Total	76	100

Sources : résultats d'enquête

De ce tableau, il ressort que 67,11% d'apprenants connaissent l'existence des textes qui prévoient l'introduction des langues nationales dans l'enseignement et 32,89% ignorent l'existence de ces textes.

Tableau III : Répartition de la population enquêtée suivant leur désir sur l'ordre d'enseignement qui a le plus besoin de l'introduction des langues nationales.

Ordres d'enseignement	Effectif	Pourcentage
Primaire	45	59,22
Secondaire	20	26,31
Supérieur	11	14,47
Total	76	100

Sources : résultats d'enquête

Sur 76 apprenants enquêtés, 45 soit 59,22% pensent que c'est l'enseignement primaire qui a le plus besoin de l'introduction des langues nationales ; 20 soit 26,31% pensent que c'est l'enseignement secondaire qui le plus besoin de cette introduction et 11 soit 14,47% voient que c'est l'enseignement supérieur qui en a besoin.

Tableau IV : Répartition de la population enquêtée suivant leur connaissance sur la contribution des langues nationales au développement d'un pays.

Catégories d'apprenants	Effectif	Pourcentage
Oui	59	77,64
Non	17	22,36
Total	76	100

Sources : résultats d'enquête

Sur un total de 76 apprenants, 59 soit 77,64% pensent que l'introduction des langues nationales dans l'enseignement peut contribuer au développement d'un pays et 17 soit 22,36% pensent le contraire.

Tableau V : Répartition de la population enquêtée suivant leur niveau d'alphabétisation.

Catégories d'apprenants	Effectif	Pourcentage
Oui	32	42,11
Non	44	57,89
Total	76	100

Sources : résultats d'enquête

Ce tableau nous révèle que sur les 76 apprenants questionnés 32 soit 42,11 ont déclaré être alphabétisés, 44 soit 57,89 déclarent qu'ils n'ont jamais pris part au processus d'alphabétisation.

Tableau VI : Répartition de la population enquêtée suivant leur connaissance sur l'utilité des langues nationales.

Catégories d'apprenants	Effectif	Pourcentage
Oui	76	100
Non	00	00
Total	76	100

Sources : résultats d'enquête

Signalons que sur les 76 apprenants soit un total de 100%, reconnaissent tous l'utilité des langues nationales en général et pour le système éducatif formel en particulier.

Tableau VII : Répartition de la population enquêtée suivant leur désir à apprendre d'autres langues nationales qui seront intégrées dans le système éducatif formel.

Catégories d'apprenants	Effectif	Pourcentage
Oui	61	80,26
Non	15	19,74
Total	76	100

Sources : résultats d'enquête

A partir de ce tableau, nous constatons que 61 apprenants sur les 76 soit 80,26% acceptent apprendre les langues nationales qui ne sont par les leurs dans l'enseignement tandis que 15 apprenants soit 19,74% s'insurge contre.

Tableau VIII : Répartition de la population enquêtée suivant leur connaissance sur les langues nationales.

Catégories d'apprenants	Effectif	Pourcentage
Oui	42	55,26
Non	34	44,74
Total	76	100

Sources : résultats d'enquête

Il ressort ici que 42 apprenants soit 55,26% savent que les langues nationales constituent un facteur de valorisation des cultures endogènes ; par contre, 34 apprenants soit 44,74 pensent le

Importance de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel au Bénin.

contraire.

Tableau IX : Répartition de la population enquêtée suivant le choix des personnes habilitées pour l'enseignement des langues nationales.

Enseignement des langues nationales par les :	Effectif	Pourcentage
Enseignants	76	100
Acteurs d'alphabétisation	00	00
Total	76	100

Sources : résultats d'enquête

Ce tableau met en exergue que l'enseignement des langues nationales dans le système éducatif soit confié selon les enquêtés aux enseignants. Ainsi, sur les 76 apprenants questionnés, tous ont opté pour les enseignants soit un pourcentage de 100%.

Tableau XI : Répartition de la population enquêtée suivant leur avis sur le caractère facultatif ou obligatoire de l'enseignement des langues nationales dans le système éducatif formel.

Enseignement	Effectif	Pourcentage
Facultatif	25	32,90
Obligatoire	51	67,10
Total	76	100

Sources : résultats d'enquête

On lit à partir de ce tableau, que 25 apprenants soit 32,90% souhaitent que l'enseignement des langues nationales dans le système éducatif formel soit facultatif par contre 51 apprenants soit 67,10% pensent que cet enseignement soit obligatoire.

Tableau XII : Répartition de la population enquêtée suivant leurs avis sur le quota horaire pour l'enseignement des langues nationales dans le système éducatif formel.

Quota d'horaire	Effectif	Pourcentage
1 heure	13	17,10
2 heures	39	51,31
3 heures	21	27,64
4 heures	03	03,95
Et plus	00	00
Total	76	100

Sources : résultat d'enquête

Ce tableau montre que 13 apprenants soit 17,10% souhaitent que le quota d'horaire pour l'enseignement des langues nationales dans le système éducatif formel soit d'une heure, 39 apprenants soit 51,31% veulent que ça soit de 2 heures, 21 apprenants soit 27,64% pensent qu'on accorde 3 heures et 03 apprenants soit 03,95% accordent 4 heures.

3-2 : Analyse des résultats

Cette partie nous permet dans un premier temps de montrer l'apport de l'étude des langues nationales dans le système éducatif comme facteur du développement du Bénin et dans un second temps faire ressortir les freins liés à la concrétisation de l'introduction des langues nationales.

3-2-1- Utilité des langues nationales dans l'enseignement pour le développement d'un pays

L'introduction des langues nationales est indispensable. D'abord nos langues nationales restent et demeurent l'un des éléments de base de l'organisation socioculturelle première des diverses communautés. Ensuite, elles permettent d'être réellement indépendants, de préserver et de perpétuer notre identité culturelle; enfin, nous faciliter les échanges entre différentes communautés et de contribuer à l'éclosion et au développement de notre société, de notre culture, de notre civilisation.

Les scientifiques nous démontrent que l'enfant acquiert mieux et plus rapidement les connaissances si celles-ci sont imparties dans sa langue maternelle ; l'homme n'acquiert durablement et fermement des connaissances, compétences et concepts scientifiques nouveaux que dans une première langue bien maîtrisée c'est-à-dire la langue maternelle avant de les acquérir dans une seconde ou troisième langue. De même, la première langue d'un individu donné est naturellement sa langue maternelle ; l'enfant réfléchit, compare, évolue et il le fait bien à travers sa langue maternelle parce que celle-ci constitue précisément la seule possibilité de verbalisation active. Si l'on favorise l'utilisation des langues maternelles à l'école, on offre à l'enfant la possibilité d'exprimer en toute circonstance, ses intérêts et sa pensée. A cet effet, Jean POTH écrit : *« les psychologues nous ont clairement montré que refouler chez un enfant le parler maternel est extrêmement nocif pour le développement de ses activités cognitives .On nuit de la sorte à l'épanouissement ultérieur de ses facultés d'expression dans la langue non maternelle qu'il sera amené à apprendre par la suite ».*

De plus, un comité d'experts de l'UNESCO a montré également que la maîtrise de la langue maternelle favorise une acquisition rapide de la seconde langue. En effet, le jeune apprenant maîtrisant à peine sa langue maternelle se trouve confronté dès le début de la première

étrangère ; alors qu'une éducation faite uniquement dans une langue étrangère fait assimiler à l'apprenant une autre mentalité incompatible à son éducation de base. Enfin, il faut souligner que toute langue véhicule nécessairement une culture ; or la culture véhiculée par la langue étrangère est totalement différente de celle véhiculée par la langue du jeune africain et plus particulièrement du jeune béninois.

Aussi faut-il noter que selon les enquêtés, l'ordre d'enseignement qui a le plus besoin de l'introduction des langues nationales est l'enseignement primaire car les langues nationales dans l'enseignement surtout primaire permettra à l'élève d'avoir une bonne maîtrise de l'outil linguistique de sa localité. Ce faisant, les langues nationales trouveront un cadre idéal pour leur développement.

Nous voudrions par cet essai, dire que l'une des causes des retards de l'Afrique est le fait pour nous d'avoir notre éducation calquée sur les réalités des milieux occidentaux parce que notre enseignement est dispensé en une langue étrangère, ce qui ne facilite par une bonne assimilation et une bonne maîtrise des enseignements reçus.

3-2-2- Les freins liés à la concrétisation de l'introduction des langues nationales

Malgré les avantages que procurent l'introduction des langues nationales dans l'enseignement, plusieurs facteurs freinent sa mise en œuvre.

Sur le plan sociolinguistique, on note l'existence d'une multitude de groupes linguistiques dans les établissements notamment dans les centres urbains. Ce plurilinguisme constaté au sein des établissements et qui est dû aux mutations professionnelles des parents des apprenants rend difficile la mise en application de cette politique linguistique.

Sur le plan didactique, l'avènement des langues nationales dans l'enseignement formel peut entraîner certaines difficultés au niveau didactique. L'apprenant en présence de deux

langues d'enseignement, le français et sa langue nationale sera victime régulièrement des interférences linguistiques. Cette situation ne sera pas sans effet sur l'expression de l'apprenant si des mesures didactiques ne sont pas prises. Il est donc à craindre des interprétations subjectives d'une langue à une autre, rendant ainsi médiocre le degré d'enseignement de l'une quelconque des langues d'enseignement.

Sur le plan socio-pédagogique, l'emploi des langues nationales ne suit pas le même schéma dans les écoles urbaines que dans les écoles rurales, car les enfants des régions urbaines ont une plus grande facilité d'accès à la radio, à la télévision, au cinéma et aux journaux etc. Ce déséquilibre pourrait venir de la divergence de l'arrière-plan linguistique de ces enfants dans la mesure où certains enfants auraient à apprendre la nationale comme une nouvelle langue.

Aussi, faut-il noter qu'à ces facteurs s'ajoutent d'autres causes qui empêchent l'introduction des langues nationales dans le système éducatif au Bénin. Il s'agit :

- de l'état des ressources humaines dans le secteur caractérisé par une insuffisance quantitative et qualitative de compétences techniques et une absence d'un corps professionnel de métier ;
- du manque de travaux linguistiques élémentaires et de matériels didactiques conséquents pour leur utilisation en classe de langue ;
- de la constitution du 11 décembre 1990 qui n'accorde pas le statut nécessaire aux langues nationales ;
- des résistances à l'innovation et la non maîtrise par l'intelligentsia béninoise d'un modèle culturel national fondé sur le bilinguisme pragmatique, choisi et assumé ;
- l'instabilité institutionnelle au niveau de la structure chargée de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales.

CONCLUSION

Il est d'une évidence certaine que l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel béninois reste et demeure une arme indispensable dans le processus du développement ; mieux du développement durable des nations. En effet, pour sauvegarder notre culture et amorcer un véritable développement, nos langues maternelles doivent être valorisées et enseignées dans nos écoles.

Le processus d'introduction des langues nationales dans les cursus scolaires doit passer nécessairement par un certain nombre d'étapes qui constituent autant de tâches à accomplir. Ces tâches se composent de la mise au point d'une politique linguistique claire, des travaux de recherche linguistique, de l'élaboration et la production des documents pédagogiques et didactiques, de l'adhésion de tous les cadres aux programmes d'utilisation des langues nationales.

Ainsi, pour que l'introduction des langues nationales dans le système éducatif soit effective, il faut impliquer tous les responsables politiques et administratifs, les chercheurs (linguistes, andragogues, sociologues, les spécialistes en planification et gestion de l'éducation ...), les praticiens que sont les enseignants à tous les niveaux et les membres du corps de contrôle (pédagogues, psychopédagogues, psycholinguistes, andragogues...).

En tout état de cause, l'introduction des langues nationales dans l'enseignement reste indubitablement un acte politique. Pour ce faire, introduire les langues nationales dans le système éducatif c'est prendre des dispositions pérennes et un certain nombre de précautions.

Pour finir, notons que l'introduction des langues nationales dans le système éducatif ne doit pas être un acte gratuit, fantaisiste ou le fait d'un quelconque snobisme. Elle n'interviendra que dans la mesure où toutes les conditions se trouveraient réunies. La volonté politique doit servir de guide aux techniciens qui de toute évidence, ont le devoir de mettre en place les structures adéquates pour l'introduction des langues dans l'enseignement.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. BAMGBOSE A., 1976. *Enseignement et langues maternelles en Afrique Occidentale*. UNESCO Paris, 137p.
2. GUEDOU G. 1987. « Langues africaines, écriture et développement » in *Langage et pédagogie* N° 6 juin.
3. GUEDOU G. G., 1987. « le Centre d'Eveil et de Stimulation de l'Enfant (CESE) : une formule béninoise d'introduction des langues nationales à l'école » in *Langage et Pédagogie*, 6 :65-93.
4. AFELI A., 1987. « Les langues africaines et le développement » in *Langue et pédagogie* n°6.
5. BOKO G., 1999. *Les huit (8) entretiens sur le BAIP 1998-1999*, FLASH-UNB, Cotonou.
6. POTH J., 1990. « Les langues nationales dans l'enseignement » in *Courrier* N°119 janvier-février pp. 51-52.
7. LEKOYO B. I., 1988. Introduction des langues maternelles dans l'enseignement au Bénin : problèmes et approches de solution. *Mémoire de fin de formation pour l'obtention du CAPEM en Lettres Modernes à l'Ecole Normale Supérieure de Porto-Novo*.78p
8. HAZOUME M. L., 1994. *Politique linguistique et développement*, édition Les Flamboyants, 135p.
9. DURKHEIM E., 1922. *Education et sociologie*. Paris, PUF, 121p.
10. Ministère de l'Education Nationale Cotonou, 1990. *Actes des Etats Généraux de l'Education*.

WEBBOGRAPHIE

11. Encarta Microsoft Word 2009.
12. <http://www.memoireonline.com>.

